

République Française
Département LOIRET
Commune d'AUTRUY SUR JUINE
Mairie - 2 rue des Essarts
Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 24/02/2022

L'an 2022 et le Jeudi 24 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe.

Absents : M. DUBOCQ Frédéric, excusé, (Procuration à M. GUERTON Christophe), Mme PASQUIER Marinette, excusée, M. LOMBART Jean-Marc, excusé, M. ADAMOPULOS Constantin et M. DAUBIGNARD Fabien.

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de la convocation : 16 Février 2022

Date d'affichage : 16 Février 2022

SOMMAIRE

- Vote des subventions 2022
- Etude de devis
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour : délibérations relatives aux demandes de subventions pour la construction d'une boulangerie auprès de l'Etat (DETR/DSIL) et du Département du Loiret - projets à réaliser en trois phases.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne notant pas d'observation, ni d'objection, ajoute ces points à l'ordre du jour.

réf : 2022-04 – Vote des subventions 2022

Compte tenu que Madame Nathalie CHAILLER est présidente d'Ambiance Country Line, cette dernière quitte la salle avant le débat.

Pour rappel en 2021, une subvention avait été allouée uniquement aux associations ayant fonctionnées en 2020 et à celles reconnues d'utilité publique.

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes et après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Associations	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Aide à Domicile en Milieu Rural	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Ambiance Country Line	250.00 €	0.00 €	350.00 €
Amicale Altracienne	900.00 €	0.00 €	500.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Sermaises	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Club de la Juine	900.00 €	0.00 €	500.00 €
Ensemble pour la Vie	200.00 €	200.00 €	100.00 €
Génération Charmont	200.00 €	0.00 €	200.00 €
Les Galoupiots	900.00 €	900.00 €	900.00 €
Musique d'Outarville	200.00 €	0.00 €	200.00 €
Origin'elles	100.00 €	100.00 €	200.00 €
Prévention routière	54.00 €	50.00 €	50.00 €
Téléthon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Vie Libre	54.00 €	50.00 €	50.00 €
Vignes d'Avaux	183.00 €	0.00 €	150.00 €
Total	4 441.00 €	1 800.00 €	3 700.00 €

Ces subventions seront inscrites au budget 2022.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

Madame CHAILLER regagne la salle.

réf : 2022-05 – Etude de devis - Installation de vidéoprotection

Présentation des devis

CITEOS (commune – 5 caméras)	9 995.70 € HT	11 994.84 € TTC (7 panneaux d'entrée/sortie de la commune – 5 caméras)
ISI ELEC	9 748.94 € HT	11 698.73 € TTC (3 panneaux – 5 caméras)
SETC	7 423.00 € HT	8 907.60 € TTC (4 panneaux – 5 caméras)
SRTC	8 304.55 € HT	9 965.46 € TTC (7 panneaux – 7 caméras)

Compte-tenu de l'obtention d'une subvention de 5 000 € de l'Etat (soit 27.70 % des dépenses éligibles hors taxes) au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et du délai imparti pour réaliser l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique (30.06.2022), Monsieur le Maire propose de réaliser cette installation (passage des câbles) pendant les travaux d'aménagement de sécurité des RD 97 et 95.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la société SRTC de Saint-Jean-de-Braye qui propose le matériel le mieux adapté.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-06 - Demande de subvention pour la construction d'une boulangerie auprès de l'Etat – Modificatif

Par délibération n° 2021-83 du 16.12.2021, la commune a sollicité auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 50 % du projet de la tranche 1 (prévu initialement en deux tranches).

L'Etat et le Département nous ayant informé que les taux de subventions seraient faibles cette année compte tenu d'un nombre important de dossiers déposés, il serait préférable de phaser ce projet en trois tranches.

Pour 2022, la tranche 1 comprenant l'achat du terrain, l'amenée des réseaux, les frais de géomètre, de SPS et de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'étude de sol, le coût prévisionnel s'élèverait à 180 167 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. adopte le projet de construction d'une boulangerie pour un montant de 180 167 € HT, pour la tranche 1

. adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Terrain	78 167 €	93 800.40 €	DETR/DSIL	90 083.50 €	90 083.50 €
Géomètre	3 000 €	3 600.00 €	Département	30 000.00 €	30 000.00 €
Etude de sol	18 000 €	21 600.00 €	Autofinancement	60 083.50 €	96 116.90 €
SPS	6 000 €	7 200.00 €			
Réseaux	20 000 €	24 000.00 €			
Maîtrise Oeuvre	55 000 €	66 000.00 €			
TOTAL	180 167 €	216 200.40 €	TOTAL	180 167.00 €	216 200.40 €

. sollicite une subvention de 90 083.50 € au titre des DETR/DSIL 2022, soit 50 % du montant du projet – pour la tranche 1/3.

. charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2022-07 - Demande de subvention pour la construction d'une boulangerie auprès du Département du Loiret au titre du volet 3- Modificatif

Par délibération n° 2021-84 du 16.12.2021, la commune a sollicité auprès du Département une subvention à hauteur de 30 % du projet de la tranche 1 (prévu initialement en deux tranches).

L'Etat et le Département nous ayant informé que les taux de subventions seraient faibles cette année compte tenu d'un nombre important de dossiers déposés, il serait préférable de phaser ce projet en trois tranches.

Pour 2022, la tranche 1 comprenant l'achat du terrain, l'amenée des réseaux, les frais de géomètre, de SPS et de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'étude de sol, le coût prévisionnel s'élèverait à 180 167 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. adopte le projet de construction d'une boulangerie pour un montant de 180 167 € HT, pour la tranche 1

. adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Terrain	78 167 €	93 800.40 €	DETR/DSIL	90 083.50 €	90 083.50 €
Géomètre	3 000 €	3 600.00 €	Département	30 000.00 €	30 000.00 €
Etude de sol	18 000 €	21 600.00 €	Autofinancement	60 083.50 €	96 116.90 €
SPS	6 000 €	7 200.00 €			
Réseaux	20 000 €	24 000.00 €			
Maîtrise Oeuvre	55 000 €	66 000.00 €			
TOTAL	180 167 €	216 200.40 €	TOTAL	180 167.00 €	216 200.40 €

. sollicite l'aide du Département pour ce programme au titre de l'appel à projet d'intérêt communal (volet 3) au taux le plus favorable pour la tranche 1/3 ;

. autorise le maire à déposer un dossier de candidature au Département et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

Affaires diverses

Travaux d'aménagement de sécurité RD 97/RD 95 :

Huit entreprises ont déposé une proposition (quatre pour le lot 1 : Voirie et quatre pour le lot 2 : feux tricolores) – le bureau d'études ECMO est en train de faire l'analyse des offres.

Remplacement des canalisations d'eau potable :

Le bureau d'études BET LEGRAND, chargé de la rédaction d'une convention pour le passage de canalisations sur une propriété privée, doit envoyer prochainement la nouvelle convention au propriétaire, mentionnant les conditions particulières exigées par ce dernier ainsi que son approbation. Une fois la convention validée, elle sera présentée au Conseil Municipal et l'appel d'offres pourra être lancé.

Projet Boulangerie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un devis auprès de la Chambre de Commerce et de l'artisanat pour la réalisation d'une étude de marché.

Manifestations 2022 :

. Vide-grenier : Il se tiendra le dimanche 5 Juin 2022

. Feu d'artifice du 13 Juillet et repas champêtre du 14 Juillet : des devis seront demandés et étudiés lors d'un prochain Conseil Municipal. De même, il faudrait rechercher une animation.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 24 Mars à 20 h en mairie, la commission des finances le Jeudi 7 Avril pour un vote des budgets le 14 Avril prochain.

La séance est levée à 22 heures 50

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON